

Depp

Rapport d'activité

2019



Rapport d'activité

2019

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse**
Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65 rue Dutot
75 732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Fabienne Rosenwald

Design graphique
Anthony Fruchart
Frédéric Voiret

ISBN 978-2-11-155483-2



Depp

sommaire

5 —
édito

9 —
les élèves

13 —
les personnels

17 —
les établissements

21 —
les territoires

25 —
les référentiels

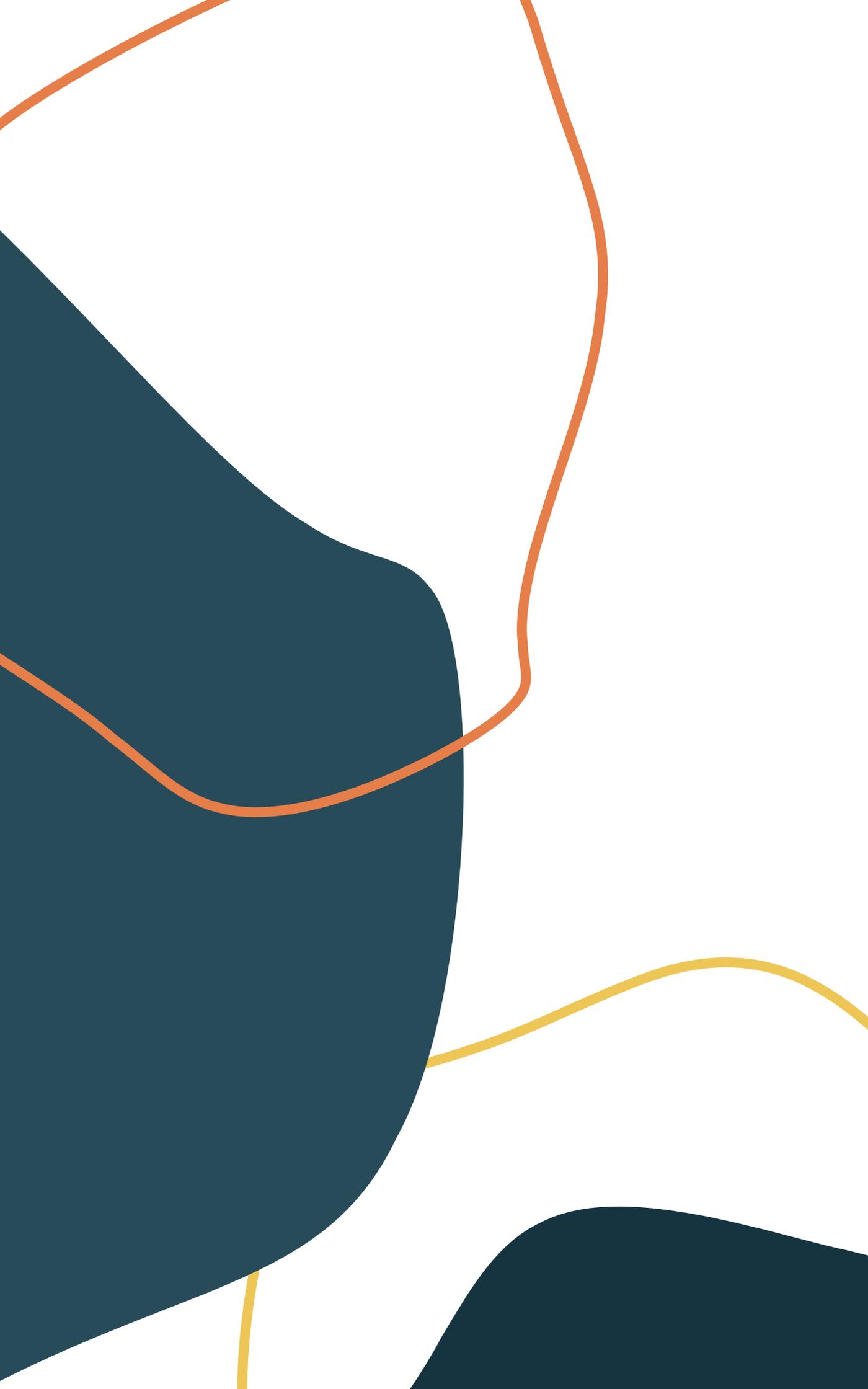
27 —
la contribution
à l'aide
au pilotage

29 —
la contribution
à la statistique
européenne
et internationale

31 —
le réseau
de la statistique
de l'éducation

33 —
la collaboration avec
les chercheurs

35 —
la diffusion



édito

par Fabienne Rosenwald
Directrice de la direction de
l'évaluation, de la prospective et
de la performance (DEPP)



Le sujet de l'éducation a été particulièrement présent dans le débat public en 2019. Pour éclairer ce débat, la DEPP, fidèle à ses missions de statistique publique, a réalisé de nombreux travaux et diffusé un nombre important de publications sur la connaissance des salaires, le climat scolaire, les territoires, les conditions de scolarisation (taille des classes), les compétences des élèves, le numérique dans ses multiples dimensions, la connaissance des élèves en situation de handicap, les pratiques des enseignants et les disparités selon l'origine sociale, le sexe ou le lieu de résidence.

Ainsi la DEPP, en organisation apprenante, évolue sans cesse et renouvelle ses travaux pour contribuer à un débat public de qualité. Ce rapport d'activité en témoigne : organisé autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires, il en présente synthétiquement les grandes avancées 2019 et les perspectives 2020.

En 2019, la DEPP a poursuivi la montée en charge de la construction d'un système d'information statistique sur l'ensemble des **élèves et apprentis**, avec l'extension de l'identifiant national élève (INE) et la diversification des sources de données. Ceci permet d'améliorer la connaissance des parcours scolaires des élèves, où qu'ils soient scolarisés et de lancer des réflexions sur un nouveau système d'information sur l'insertion en croisant ces données avec des données emploi. La DEPP a également développé les évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions, offrant ainsi un panorama national et des comparaisons internationales. Elle a proposé, pour la première fois, une étude sur les compétences des élèves en situation de handicap.

En 2019, la DEPP a poursuivi la construction d'un système d'information statistique de qualité sur les **personnels** appuyé principalement sur des sources administratives du ministère et contribué à la connaissance des pratiques des enseignants en diffusant les résultats de l'enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, TALIS 2018, qu'elle avait menée en 2018.

Elle a enrichi la connaissance sur le climat scolaire au sein des **établissements** en conduisant pour la première fois une enquête auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale. Cette opération vient compléter les enquêtes de climat scolaire et de victimation menées par la DEPP, à intervalles réguliers depuis 2011, tantôt auprès des collégiens, tantôt auprès des lycéens. La DEPP en collaboration avec le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture a publié les résultats de la première enquête sur l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires.

La DEPP a également investi sur la dimension **territoriale**, indispensable à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats mais aussi à leur pilotage. Elle a ainsi élaboré une typologie des communes rurales et urbaines adaptée au système éducatif et développé un « indice d'éloignement des collèges », qui synthétise la notion d'éloignement pour un établissement donné. La DEPP s'est appuyée sur le réseau qu'elle forme avec les services

statistiques académiques (SSA) pour diffuser ces notions et favoriser ainsi leur appropriation par l'ensemble des acteurs publics concernés. Elle a également publié une première étude sur les temps de trajet des personnels de l'Éducation nationale. Enfin la DEPP a progressé en termes de meilleure connaissance des territoires d'outre-mer, grâce en particulier à l'extension des évaluations exhaustives des élèves.

Au-delà des contributions à ces quatre grandes thématiques, ce rapport rend également compte de l'engagement de la DEPP dans l'ensemble de ses missions.

Les répertoires et nomenclatures gérés par la DEPP sont utilisés dans les systèmes d'information du ministère, ce qui permet d'assurer la cohérence des données produites par ses différents services.

La DEPP suit et aide au développement de travaux de recherche permettant l'évaluation du système éducatif. Elle joue ainsi un rôle d'animation de la recherche sur l'éducation.

L'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services statistiques en académie (SSA) garantit un système d'information statistique fiable, homogène sur le territoire et permet la mutualisation des méthodes, des études, des bases de données et des indicateurs. La DEPP assure des fonctions de représentation et d'expertise européennes et internationales, ce qui alimente le débat public sur l'éducation et la formation.

La DEPP a également pour mission de contribuer à l'aide au pilotage en matière d'éducation. À ce titre, elle produit des travaux d'analyse éclairant la conception et l'élaboration des politiques publiques.

La DEPP met régulièrement en œuvre des évaluations de politiques publiques, en collaboration avec des équipes de recherche, soit directement, soit en soutenant des chercheurs sur ces sujets, ou en répondant aux nombreuses sollicitations d'autres acteurs de l'évaluation (Parlement, Cour des comptes, inspections générales). En 2019, la DEPP a ainsi poursuivi, en collaboration avec des équipes de recherche, l'évaluation des CP dédoublés en éducation prioritaire et l'évaluation du numérique dans l'éducation.

Enfin, l'une des priorités de la DEPP est de mettre à disposition de tous ceux concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité. C'est une responsabilité forte mais indispensable à un débat public de qualité sur l'éducation. C'est l'objectif premier de notre travail. C'est un véritable enjeu.

Ce rapport d'activité illustre la double appartenance de la DEPP : direction du ministère en charge de l'éducation et service statistique ministériel en charge des statistiques sur l'éducation.

Il rend ainsi compte de l'engagement de tous les agents de la DEPP dans ces missions essentielles, et je tiens à les en remercier.

Interview de Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale



Q Pour vous, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, quel est l'apport d'un service statistique dans un ministère ?

R Un ministère comme le ministère de l'Éducation nationale ne saurait tout simplement fonctionner sans service statistique. La DEPP joue un rôle déterminant dans la connaissance et l'évaluation des politiques éducatives. Mais son action contribue aussi très directement au pilotage opérationnel du système éducatif.

les élèves

La connaissance des élèves et apprentis, de leurs parcours et de leurs compétences est indispensable pour mettre en évidence les disparités de parcours, analyser comment elles se construisent et repérer ainsi des pistes d'évolution.

La DEPP recense ainsi chaque année l'ensemble des élèves et apprentis, et prévoit les évolutions à anticiper pour les cinq années à venir. Elle décrit la formation qu'ils suivent et leurs résultats aux examens. Elle mène aussi un grand nombre d'enquêtes auprès des élèves et de leurs parents, pour connaître leurs parcours et mettre ceux-ci en lien avec leurs conditions de vie. Cela lui permet d'analyser l'orientation, les facteurs de réussite, les inégalités sociales ou les disparités territoriales.

La DEPP conçoit et met en œuvre des évaluations standardisées d'élèves exhaustives ou sur échantillon, nationales ou internationales. C'est l'ensemble de ces évaluations, qui permet de confronter plusieurs « regards » sur les acquis des élèves et de rendre compte des performances du système éducatif français dans le temps et en comparaison aux autres pays. Ces dispositifs d'évaluation ont pris une large ampleur depuis deux ans, avec l'évaluation de tous les élèves de CP, CE1, sixième et seconde. Elles permettent aux enseignants de disposer de repères sur les acquis de leurs élèves afin d'adapter leur action éducative.

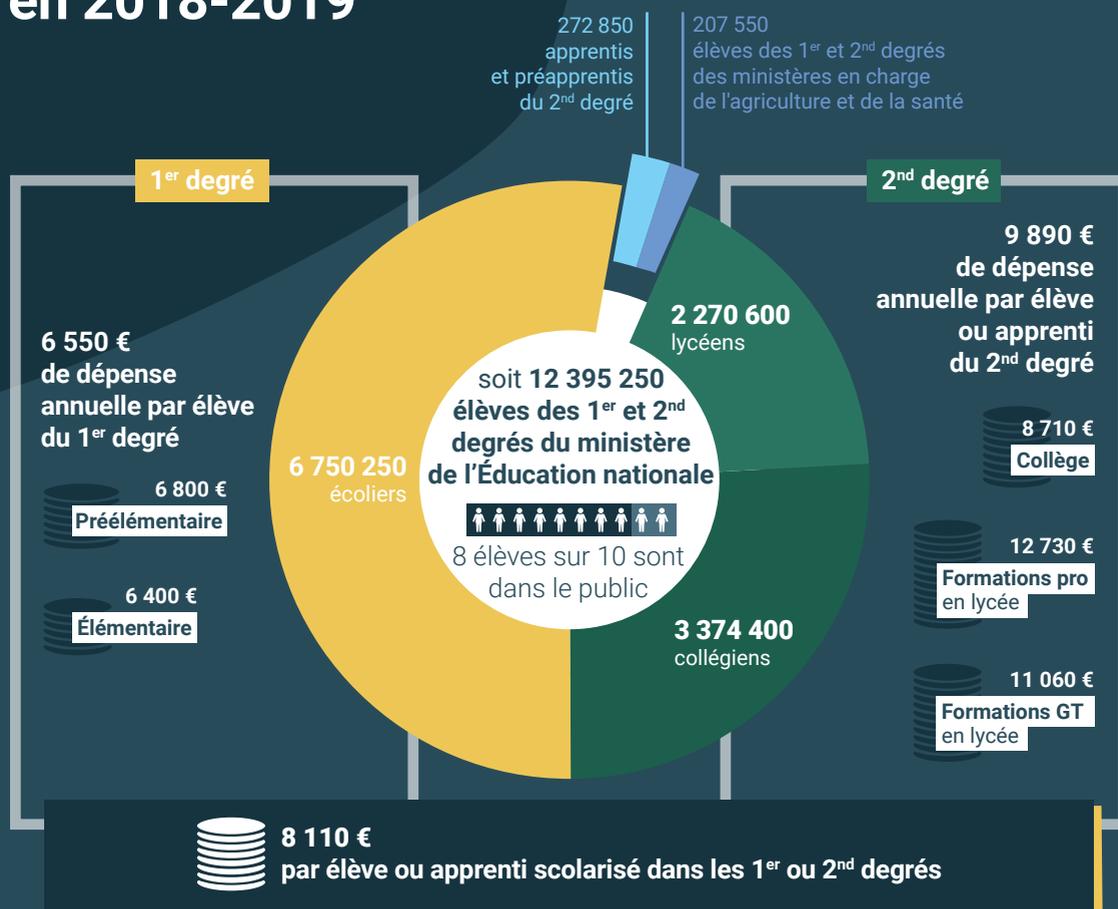
La DEPP s'intéresse également au bien-être scolaire et à la victimation des élèves. Elle porte également une attention spécifique aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou allophones nouvellement arrivés.

La DEPP calcule chaque année le coût des élèves à différents niveaux de scolarisation pour rendre compte de l'effort consenti par la Nation. Enfin, la DEPP étudie la transition entre la formation initiale et le marché du travail.

L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

QUE SAIT-ON DES ÉLÈVES ?

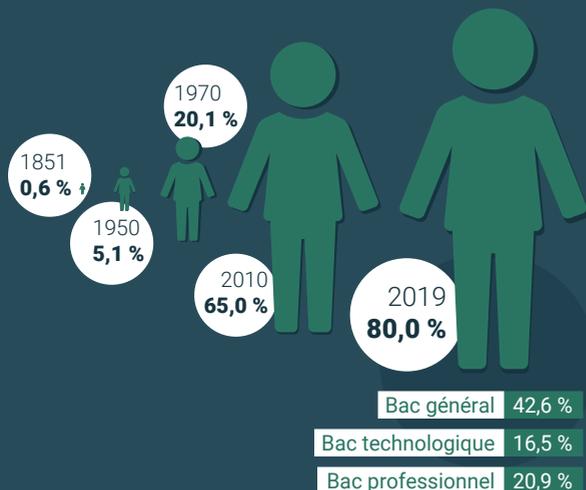
12 875 650 élèves et apprentis en 2018-2019



À la session 2019,

80 %

d'une génération a obtenu le baccalauréat



PISA 2018

Programme for International Student Assessment

Compréhension de l'écrit - Part des élèves dans les hauts niveaux



UNE POLITIQUE DE L'ÉVALUATION AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

En 2018 et 2019 ont eu lieu pour la première fois les évaluations des acquis pour l'ensemble des élèves de CP, CE1, sixième et seconde. Au total, ce sont 3 millions d'élèves qui ont ainsi été évalués au cours de l'année scolaire.

Ces évaluations permettent à chaque enseignant de connaître précisément le niveau de ses élèves à des étapes importantes de leurs parcours : entrée à l'école, au collège et au lycée. Sur la base des résultats de ces évaluations, notamment, des actions plus ciblées et plus adaptées peuvent être mises en œuvre.

Ces nouvelles évaluations représentent une innovation importante du point de vue de leur champ (évaluer l'ensemble des élèves d'un niveau), de la méthode de restitution des résultats (les enseignants disposent des résultats de leurs élèves dans les jours qui suivent), ainsi que de celui de la conception des évaluations elles-mêmes.

Ces nouvelles évaluations des acquis s'inscrivent dans un cadre plus large où s'articulent les évaluations pilotées par la DEPP, nationales et internationales, telles que PISA, TIMSS, PIRLS et ICILS. L'ensemble de ces dispositifs permettent d'avoir une vision plus riche sur le fonctionnement du système éducatif français.

LANCEMENT DE NOUVEAUX PANELS

L'instruction est désormais obligatoire dès 3 ans, aussi la DEPP a-t-elle décidé de lancer à la rentrée scolaire 2021 un panel de 35 000 élèves de petite section.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les familles de ces élèves seront questionnées sur leurs conditions de vie et leurs attentes vis-à-vis de l'école dès ce moment charnière, mais aussi sur les activités partagées avec l'enfant. L'originalité de ce nouveau panel tient aussi à la volonté de les observer dans toutes les dimensions de leur scolarité : leurs acquis seront mesurés dès l'âge de trois ans et leurs enseignants seront également interrogés régulièrement.

Autre panel lancé en 2019-2020, le panel d'enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme : l'objectif est d'étudier les trajectoires d'enfants scolarisés soit dans des écoles maternelles, soit dans des Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA). Comme pour le Panel 2021, l'observation portera sur les conditions de vie et de scolarisation des enfants, sur les modalités de leur accompagnement, mais aussi sur leurs acquis.



Interview d'Edouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire



Q De votre point de vue, quelle place tiennent les évaluations nationales des élèves à plusieurs niveaux ?

R Ces évaluations sont un outil au service des professeurs et des élèves. Elles permettent au professeur, à des étapes « charnières », de connaître précisément le niveau de ses élèves sur certains points clés, donc de connaître leurs points d'appui et de progression. Elles constituent également, à l'échelle de la classe, de l'académie ou au niveau national, un élément utile pour la définition des priorités d'action pédagogique.

EXPLOITER DES DONNÉES ADMINISTRATIVES POUR MESURER L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATION INITIALE

Année par année, tous les apprenants, élèves, apprentis et étudiants, se voient attribuer de manière totalement sécurisée, un Identifiant National Élève (INE).

Cet identifiant unique permet non seulement de comptabiliser de manière plus fiable l'ensemble des apprenants inscrits dans telle ou telle formation, mais aussi de repérer chacun – de manière anonyme – dans les données de scolarité ou de réussite aux examens pour retracer son parcours sans avoir à l'interroger.

Une des conséquences de la généralisation de l'utilisation de l'INE est qu'il est désormais possible d'identifier plus facilement et plus rapidement les élèves effectivement sortis de leur formation initiale.



Pour connaître la situation vis-à-vis du marché du travail de ces jeunes qui ont suivi une formation d'enseignement professionnel par voie scolaire en lycée ou par apprentissage en centre de formation d'apprentis, un nouveau dispositif est en cours de développement en collaboration avec la DARES. Il permettra grâce à des méthodes innovantes, de faire le lien entre les systèmes d'information sur les élèves et sur les salariés. Il sera ainsi possible de déterminer si un jeune sortant de formation professionnelle est ou non salarié 6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la fin de ses études. Ce projet bénéficie d'un financement du Fonds de Transformation de l'Action Publique (FTAP).

La mesure du taux d'insertion des sortants de formation initiale s'intègre dans une mise à disposition plus large d'indicateurs calculés au niveau établissement, prévu par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dont l'objectif est d'aider les jeunes et leurs familles à choisir leur orientation avec une information plus détaillée sur les lycées et centres de formation d'apprentis. En particulier, les indicateurs de performance en valeur ajoutée déjà existants pour le baccalauréat seront généralisés à l'ensemble des formations de la voie professionnelle.

pour en savoir plus

- Les *Notes d'Information* de la DEPP – 2019 : Résultats des évaluations des compétences des élèves Cèdre, PISA, ICILS, début CP, mi-CP, début CE1, début 6°, JDC, n°19.13, 19.14, 19.15, 19.20, 19.26, 19.32, 19.33, 19.40, 19.49, 19.50.
- « Le choix de trois spécialités en première générale à la rentrée 2019 : 15 combinaisons pour 80 % des élèves », n° 19.48.
- « La taille des classes du premier degré », n° 19.47.
- « 201 500 élèves du second degré sont internes à la rentrée 2018 », n° 19.31.
- « L'évolution des performances en calcul des élèves de CM2 à trente ans d'intervalle (1987-2017) », n° 19.08.
- « Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression », n° 19.03.
- « La motivation et le sentiment d'efficacité des élèves baissent de façon socialement différenciée au cours du collège », n° 19.02.
- « Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap », n° 19.01.

les personnels

La connaissance fine des enseignants, de leurs profils, de leurs parcours, de leurs rémunérations, de leurs pratiques mais plus généralement de l'ensemble des personnes qui travaillent pour l'Éducation nationale (plus d'un million) est indispensable pour rendre compte du système éducatif en France sous tous ses aspects.

Le système d'information de la DEPP, reposant très majoritairement sur les données de gestion du ministère, permet de suivre les parcours de ces personnels, de leur entrée à leur fin de carrière à l'Éducation nationale, en décrivant les postes occupés et la mobilité professionnelle mais aussi de rendre compte de leur rémunération ainsi que de leurs conditions de travail à travers les moyens humains mis au service des élèves.

En complément, des enquêtes nationales et internationales, pilotées par la DEPP, interrogent les personnels sur leurs conditions d'exercice et leur satisfaction professionnelle. La DEPP s'intéresse également au bien-être scolaire et à la victimation des personnels.

Pour aller plus loin, la DEPP mène des enquêtes pour éclairer la diversité des pratiques des enseignants et leur évolution. D'autres permettent la construction d'indicateurs sur la formation initiale, les besoins de formation et l'accès à la formation continue.

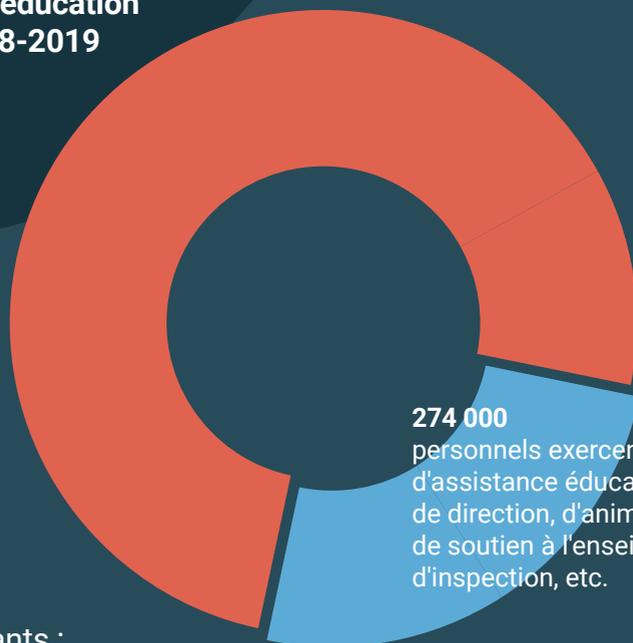
L'ensemble de ces données contribue à la statistique internationale, permettant ainsi des comparaisons entre pays.

QUE SAIT-ON DES PERSONNELS ?

1 145 000 personnels

sont en poste à l'éducation nationale en 2018-2019

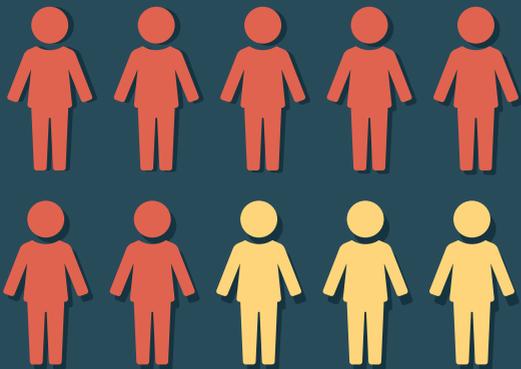
871 000
enseignent dans les écoles et les établissements du 2nd degré du public et privé sous contrat



274 000
personnels exercent des missions d'assistance éducative, d'administration, de direction, d'animation pédagogique, de soutien à l'enseignement, d'inspection, etc.

Pour 10 enseignants :

7 femmes



pour 3 hommes

En 2017, le salaire net moyen des enseignants (du public et du privé sous contrat) est de



2 570 €

pour les personnes à temps complet



1 730 €

pour les personnes à temps partiel ou incomplet



TALIS 2018

En France, les enseignants déclarent un besoin élevé de formation (continue) en :

Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

34 %

23 %

Compétences numériques pour l'enseignement

24 %

Mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées

TALIS, ÉDITION 2018 : UNE IMAGE DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES EN LIEN AVEC LE PAYSAGE ÉDUCATIF CHANGEANT

TALIS (*Teaching and Learning International Survey*) est une enquête internationale de l'OCDE, qui offre des comparaisons inédites des systèmes éducatifs dans le temps et dans l'espace en donnant la parole aux enseignants et aux chefs d'établissement sur leurs pratiques professionnelles et sur les conditions d'exercice de leur métier.

Près de 50 pays, dont la France, ont participé à l'édition 2018 de TALIS. Il s'agit de la seconde participation de la France à TALIS après celle de 2013.

Un premier jeu de données a été publié en juin 2019 et permet de décrire les liens entre l'efficacité auto-perçue des enseignants, leurs pratiques en classe, leur bien-être, leur satisfaction professionnelle et leur formation. En France, 9 enseignants sur 10 déclarent aimer travailler dans leur collège et 7 sur 10 que leurs élèves s'efforcent de faire régner un climat agréable d'apprentissage. Cependant l'enquête rapporte une dégradation de leur sentiment d'efficacité personnelle par rapport à 2013. Par ailleurs, relativement aux autres pays, ils se déclarent moins satisfaits de leur formation initiale, sur des aspects pourtant essentiels de leur métier. Leurs besoins de formation les plus importants concernent l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées. Ceux ayant bénéficié d'une activité de formation continue sur ces contenus sont plus nombreux à considérer que leur formation a eu un impact positif sur leur manière d'enseigner. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet de présentations dans divers lieux et devant divers publics.

Ces résultats appellent de nouvelles études permettant notamment d'affiner les constats sur les pratiques enseignantes et l'efficacité des formations, à l'instar des travaux des chercheurs réalisés dans le cadre de l'appel à projet « Statut social et représentation du métier » lancé par la DEPP afin d'éclairer les résultats de TALIS 2013 relatifs à la satisfaction professionnelle des enseignants français.

LE BILAN SOCIAL NATIONAL (BSN) : DES STATISTIQUES ENRICHIES CHAQUE ANNÉE

Le BSN de l'enseignement scolaire dresse chaque année, un panorama de l'ensemble des personnels.

Il présente des indicateurs dans divers domaines : effectifs et caractéristiques des agents, recrutement, rémunération, carrières, conditions de travail, retraite, etc.

Le BSN de l'enseignement scolaire est enrichi chaque année de nouveaux indicateurs afin de répondre aux besoins exprimés. En 2019, les compléments portent notamment sur la description des missions des personnels, leurs heures de service et les contrats des agents non titulaires. De nouvelles statistiques visant à mesurer les différences entre les femmes et les hommes en lien avec la politique ministérielle en faveur de l'égalité professionnelle ont également été introduites.

Pour aller plus loin sur le thème des rémunérations, la DEPP a également produit cette année un document de travail détaillant les différentes mesures statistiques du salaire des enseignants. Ce document explicatif décline ainsi les principaux indicateurs employés en photographie annuelle, en évolution, et en comparaison internationale.



DES ÉTUDES POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU PARCOURS DES ENSEIGNANTS



© Joan Bardeletti/PictureTank/MEN

La DEPP a commencé une série d'études pour améliorer la connaissance du parcours des enseignants.

Ces études concerneront l'entrée dans le métier, avec en particulier les concours, en mesurant la réussite des étudiants issus des masters formant aux métiers de l'enseignement, et en éclairant la suite du parcours des candidats ayant échoué. Ce zoom sur les concours sera complété d'autres travaux plus sociologiques, visant à connaître le parcours professionnel antérieur des enseignants en seconde carrière.

Un second focus sera apporté sur les premiers postes des titulaires : dans le premier degré, il s'agira de décrire la variété des postes exercés par les enseignants. Dans le second degré, la question de la mobilité géographique sera au cœur de l'analyse.

Enfin, la DEPP s'intéressera aux départs de l'Éducation nationale selon le motif, en complément de ce qu'elle a déjà réalisé sur les départs en retraite : les travaux de 2019 ont en effet permis de mieux connaître les pensions des jeunes retraités ainsi que leur espérance de vie à la retraite.

pour en savoir plus

- Le Bilan social du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Enseignement scolaire 2017-2018.*
- « Dispositif d'observation et d'évaluation "CP Dédoublets" : premiers résultats », *Document de travail* n° 2019-E01.
 - « Les différentes mesures statistiques du salaire des enseignants du secteur public », *Document de travail* n° 2019-M04.
- Les *Notes d'Information* de la DEPP – 2019 :
- « La rémunération des enseignants en Europe : où en est la France ? », n° 19.42.
 - « L'évolution du salaire des enseignants entre 2016 et 2017 », n° 19.41.
 - « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2018 », n° 19.39.
 - « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants en 2018-2019 dans le second degré », n° 19.37.
 - « Enseigner, un métier de proximité », n° 19.27.
 - « Concours enseignants 2018 du second degré public », n° 19.25.
 - « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2018 », n° 19.24.
 - « La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège ? », n° 19.23.
 - « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 », n° 19.22.
 - « La carrière des enseignants en Europe », n° 19.19.
 - « Les personnels de l'éducation nationale en 2017-2018 », n° 19.18.

les établissements

La connaissance des établissements d'enseignement est indispensable pour éclairer les conditions d'apprentissage des élèves et des personnels, mais aussi pour analyser les résultats du système éducatif.

Pour toutes les écoles et les établissements scolaires, publics et privés, la DEPP élabore des statistiques qui rendent compte à la fois de leurs points communs mais aussi de leurs différences, en ce qui concerne les élèves accueillis, l'offre de formation, la situation géographique, les caractéristiques des personnels, la taille des classes, les moyens, les équipements numériques et le patrimoine immobilier. La DEPP s'intéresse également au climat scolaire dans les établissements. Elle analyse les disparités entre établissements selon qu'ils relèvent ou non de l'éducation prioritaire et selon leur territoire. Elle conduit des études sur la mixité et la ségrégation, notamment au collège.

Enfin, la DEPP contribue depuis de longues années au diagnostic sur les écoles et établissements scolaires, mais aussi à l'élaboration de leurs outils de pilotage et d'évaluation, en particulier avec des indicateurs de résultats tenant compte des différences dans le profil des élèves accueillis.

QUE SAIT-ON DES ÉTABLISSEMENTS ?

À la rentrée 2018, 61 900 écoles et établissements du 2nd degré (MENJ)



50 500
écoles



7 200
collèges



4 200
lycées



La baisse en éducation prioritaire de la taille des classes de CP et CE1 ne s'est pas faite au détriment des autres niveaux, ni des autres profils d'école publique



2015

22,7

22,1

24,3

Éducation prioritaire

Public rural hors EP

Public urbain hors EP

2019

16,9

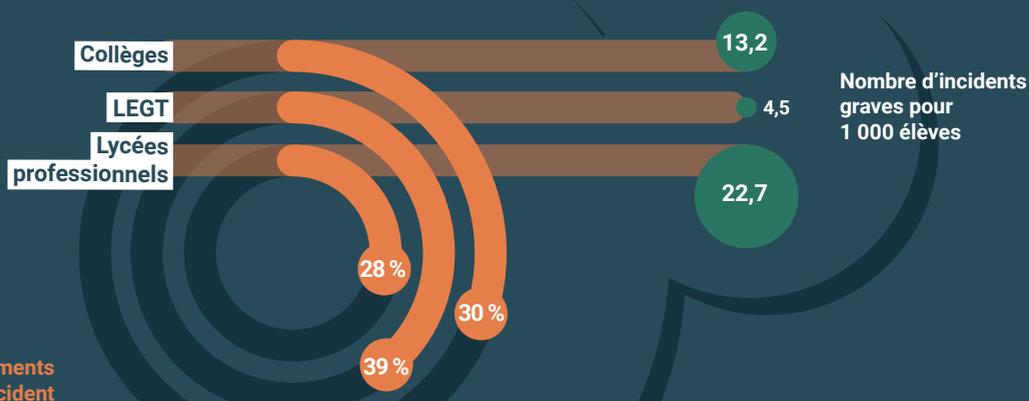
21,8

24,0

élèves par classe pour les classes de niveau élémentaire

SIVIS 2018-2019

Résultats de l'enquête auprès des établissements publics et privés sous contrat du 2nd degré



LA MESURE DU CLIMAT SCOLAIRE

Le climat scolaire recouvre différentes dimensions, parmi lesquelles la qualité des relations, de l'enseignement, de l'environnement, le sentiment de sécurité et celui d'appartenance.

Depuis 2011, la DEPP réalise régulièrement des enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens et lycéens. Afin d'enrichir la connaissance sur le climat scolaire au sein des établissements, la DEPP a conduit pour la première fois, au printemps 2019, une enquête auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale. Cette enquête nationale a été menée auprès d'un échantillon représentatif de personnes exerçant dans un établissement du second degré (France métropolitaine et DOM). Y ont répondu près de 45 000 enseignants (y compris du secteur privé), personnels de direction, de vie scolaire, personnels administratifs, techniques et médico-sociaux du service public.

Comme pour les élèves, l'enquête auprès des personnels a un double objectif : il s'agit d'évaluer le climat scolaire et les conditions de travail au sein des établissements depuis le début de l'année scolaire et de mesurer les éventuelles atteintes subies, que ces actes aient été ou non signalés au sein de l'établissement ou auprès des autorités académiques, policières, judiciaires ou administratives.

UN INDICE D'ÉLOIGNEMENT POUR LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Dans le cadre des débats actuels autour de la ruralité, la DEPP a développé un « indice d'éloignement des collèges ».

Cet indice synthétise la notion d'éloignement pour un établissement donné : ruralité du territoire, densité et diversité de l'offre scolaire aux alentours, éloignement des équipements sportifs et culturels.

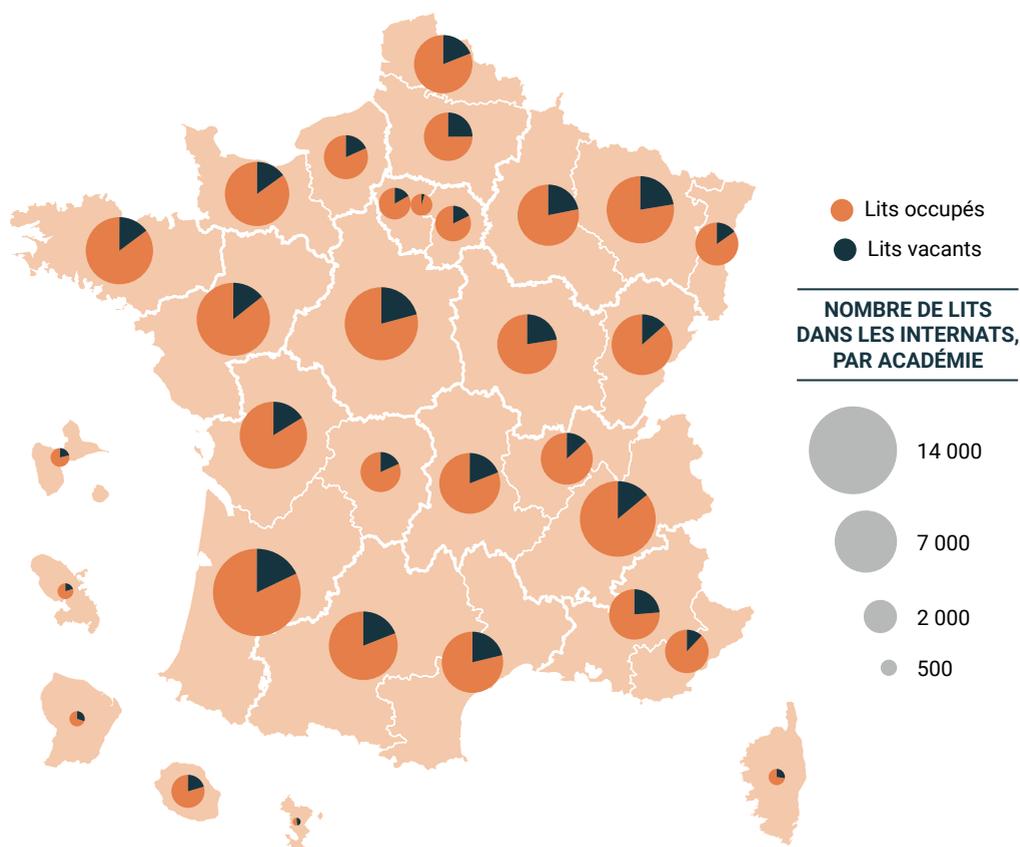
En 2020, la DEPP prolongera ces travaux en élaborant un indice similaire pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi que pour les lycées. Pour ces derniers, la question de l'éloignement sera posée dans des termes plus élargis que pour les collèges. Il s'agira de caractériser tout d'abord l'offre de formation dispensée dans le lycée et dans ses alentours, en lien avec la réforme du baccalauréat. Il s'agira également de prendre en compte l'offre d'enseignement supérieur présente dans le territoire. Pour les formations professionnelles en particulier, la problématique de l'insertion professionnelle sera également à prendre en compte.



UN PANORAMA SUR LE PARC IMMOBILIER DES COLLÈGES ET LYCÉES PUBLICS

L'Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré (EPI) existe depuis 1987.

Cette enquête annuelle auprès de tous les collèges et lycées publics permet de connaître les capacités d'accueil des établissements, l'ancienneté et les surfaces des bâtiments, l'offre de restauration et d'hébergement. Son taux de réponse est d'environ 95 %. La collecte implique de nombreux acteurs, aussi bien en rectorats qu'au sein des collectivités territoriales. Ces informations déterminent en particulier le calcul de certaines dotations aux établissements. Fin 2018, un projet de refonte de l'enquête a été lancé afin de mieux répondre aux besoins actuels sur le patrimoine immobilier des établissements ainsi que sur les internats et la demi-pension. La refonte se place dans une perspective de diffusion en open data et de valorisation accrue des données. Menée en partenariat avec les services déconcentrés académiques, elle a vocation à aboutir en 2021.



pour en savoir plus

Les indicateurs de résultats des lycées, sur le site education.gouv.fr.

Les *Notes d'information* de la DEPP - 2015, 2018 et 2019 :

« Les résultats de l'enquête SIVIS 2018-2019 », n° 19.44.

« Une mesure de l'éloignement des collèges », n° 19.36.

« Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle », n° 19.34.

« Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés », n° 19.21.

« En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public », n° 19.04.

« Disparités d'équipement numérique entre les lycées : les lycées professionnels globalement mieux dotés », n° 18.20.

« L'équipement informatique a doublé en dix ans dans les collèges publics », n° 15.01.

les territoires

La connaissance des territoires est indispensable à la compréhension des politiques éducatives et de leurs résultats ainsi qu'au pilotage de ces politiques dans les territoires.

La DEPP produit une grande variété d'indicateurs et d'analyses sur le système éducatif, qui sont déclinés par territoire pour confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative.

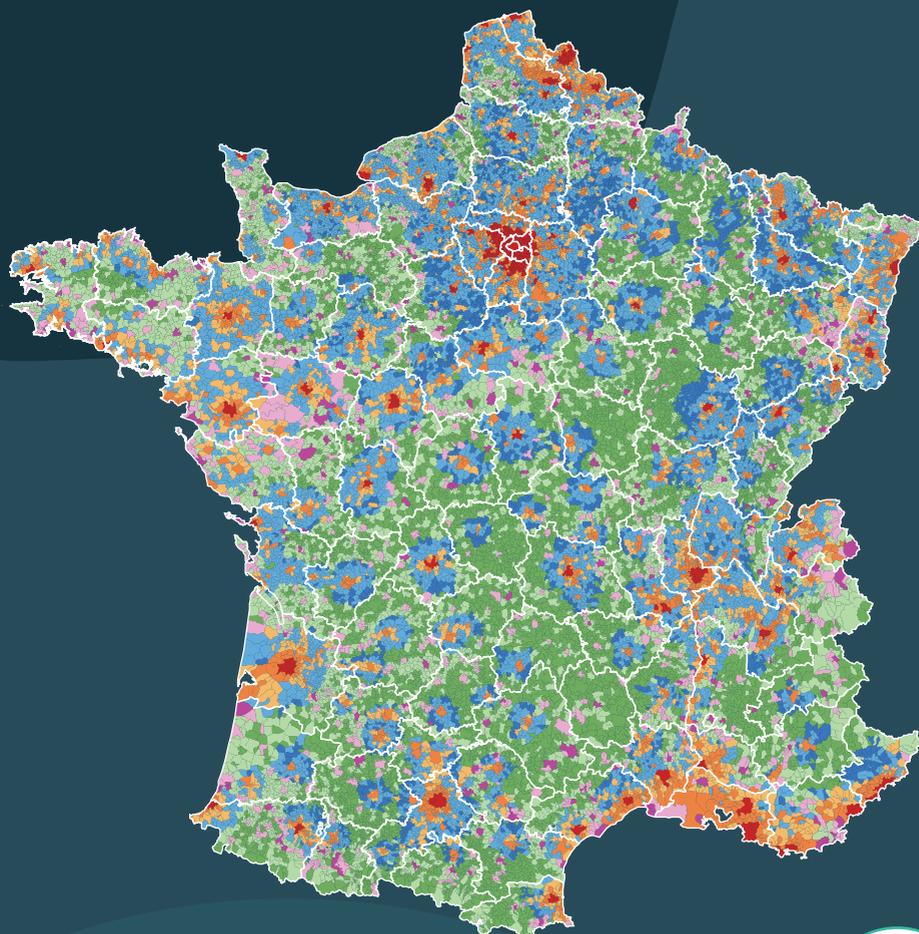
La publication *Géographie de l'École* fournit des indicateurs offrant une vue cartographiée de notre système éducatif, avec ses spécificités et ses caractéristiques selon les territoires.

La DEPP investit régulièrement sur de nouvelles méthodes et approches pour éclairer les politiques éducatives et fournir des outils de pilotage prenant en compte les disparités territoriales. Ces dernières années, cet investissement méthodologique a ainsi permis de faire un état des lieux de la mixité sociale, très liée aux territoires.

La DEPP participe enfin aux travaux de comparaison internationale des systèmes éducatifs pour situer la France, et y consacre sa publication *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

QUE SAIT-ON DES TERRITOIRES ?

Typologie des communes rurales et urbaines



TYPES DE COMMUNE

Rural

- Rurale éloignée très peu dense
- Rurale éloignée peu dense
- Rurale périphérique très peu dense
- Rurale périphérique peu dense

Bourg et petite ville

- Bourg
- Petite ville

Urbaine périphérique et dense

- Urbaine périphérique peu dense
- Urbaine dense
- Urbaine très dense

Pour se rendre sur leur lieu de travail, la moitié des enseignants mettent moins de ...

13 minutes dans le 1^{er} degré public

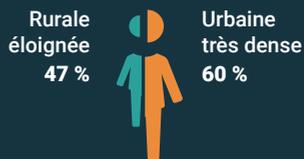
17 minutes dans le 1^{er} degré privé

21 minutes dans le 2nd degré (public et privé)



Taux d'accès au baccalauréat selon le type de commune de résidence

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET CAP



CARACTÉRISER LES TERRITOIRES POUR MIEUX LES CONNAÎTRE ET APPUYER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

Dans le cadre des débats actuels autour de la ruralité, la DEPP a développé une typologie des communes pour caractériser les territoires, à des fins d'étude et de pilotage du système éducatif.

Interview d'Ariane Azéma, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, co-auteur du rapport de la Mission « Territoires et réussite scolaire »



Q Qu'apporte la typologie des communes rurales et urbaines au pilotage du système éducatif ?

R Depuis les années 1960-70, le réseau des écoles rurales, hérité de la III^e République, a fait l'objet de politiques successives de redéploiement, à mesure que progressaient la croissance urbaine et plus récemment la métropolisation et la périurbanisation. Se traduisant concrètement par des fermetures d'écoles, particulièrement celles à classe unique, et la création de regroupements pédagogiques sous forme dispersée puis concentrée, ces politiques ont été diversement mises en œuvre selon les territoires. Elles s'inscrivent désormais dans un cadre renouvelé porté par les conventions ruralité : dialogue concerté entre État et collectivités, prise en compte des objectifs d'aménagement du territoire, réflexions sur les parcours et la mobilité des jeunes scolarisés ou résidant dans les territoires ruraux éloignés des pôles métropolitains.

Or, la mission ruralité de l'Inspection générale de 2018 avait constaté l'absence de critères et de définition partagés de la « ruralité » et de ses enjeux scolaires et éducatifs, au niveau ministériel comme au sein des services académiques. Plus encore, nous manquons d'une approche fine permettant de saisir la diversité des situations rurales et les interrelations avec les territoires urbains. L'absence d'une telle définition était un frein au développement de politiques territoriales nationales et académiques.

La typologie développée par la DEPP constitue un appui décisif à la construction (et à la concertation) de ces politiques territoriales. À partir des neuf types de communes définis pour la France métropolitaine, on peut ainsi distinguer certains contextes appelant des politiques spécifiques : par exemple les territoires ruraux éloignés pour lesquels des formes scolaires de proximité doivent être confortées ou encore certaines petites villes en difficultés socio-économiques où le parcours scolaire et la réussite des élèves appellent des politiques d'accompagnement et d'appui.



MIEUX CONNAÎTRE LES TEMPS DE TRAJET DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les temps de trajet constituent un sujet important pour mieux connaître le système éducatif et pour définir les politiques en matière d'implantation d'établissements scolaires et de transport.

La DEPP a amélioré la collecte de données sur les lieux de résidence des élèves et des personnels. Elle a également produit une première étude sur les temps de trajet des personnels de l'Éducation nationale et elle poursuit des travaux sur la mise au point d'outils de mesure de distance adaptés.

La connaissance des temps de trajet devrait constituer un axe fort des futures études de la DEPP, notamment celles qui figureront dans le numéro spécial de la revue *Éducation & formations* consacrée aux disparités entre territoires en matière d'éducation.

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER À TRAVERS LES ÉVALUATIONS

La DEPP a beaucoup progressé ces dernières années dans la connaissance des territoires d'outre-mer, au delà des photographies annuelles des élèves, diplômés et enseignants qu'elle fournit dans son ouvrage *Repères et références statistiques* avec un chapitre dédié à l'outre-mer, DROM et COM.

Les études de la DEPP ayant une dimension académique comportent toujours les DROM, voire les COM si les données le permettent. Plus récemment la DEPP a investi pour que les évaluations exhaustives en début de CP, CE1, de sixième et de seconde qu'elle pilote puissent être menées dans l'ensemble de l'outre-mer, DROM et COM. Enfin l'évaluation des compétences des jeunes menée par la DEPP lors des journées défense et citoyenneté porte sur l'ensemble de l'outre-mer.

Nombre d'élèves 1^{er} et 2nd degré, rentrée 2018



La Réunion
220 000



Mayotte
100 000



Martinique
71 000



Guyane
81 000



Guadeloupe
93 000



COM et
Nouvelle-Calédonie
134 000

pour en savoir plus

Les *Notes d'information* de la DEPP - 2019 :

« Une mesure de l'éloignement des collèges », n° 19.36.

« Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », n° 19.35.

« Enseigner, un métier de proximité », n° 19.27.

« La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017 », n° 19.07.

les référentiels

Les nomenclatures et les répertoires pilotés par la DEPP constituent l'infrastructure de l'ensemble des dispositifs statistiques de la DEPP, mais aussi des systèmes de gestion du ministère en charge de l'éducation.

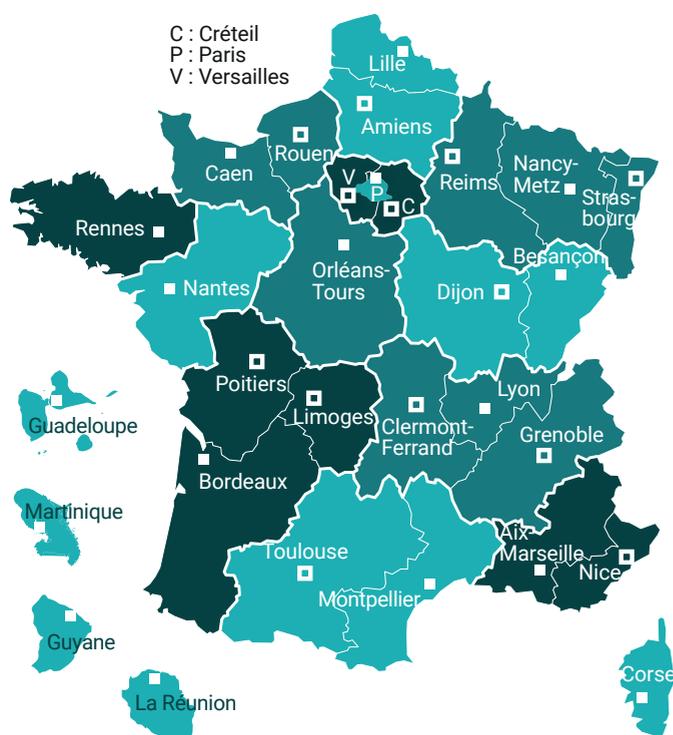
La Base centrale des nomenclatures (BCN) contient toutes les nomenclatures en usage dans les applications du ministère. La DEPP veille à la complétude de la base, à la cohérence et à la compatibilité des nomenclatures.

La DEPP a la responsabilité de trois répertoires. Le Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese) recense et caractérise les établissements assurant une activité de formation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi que toutes les structures concourant au fonctionnement du système éducatif. L'application de consultation et cartographie des établissements (ACCE) est accessible sur internet. Le second répertoire, la Base nationale des identifiants élèves (BNIE), attribue et répertorie l'identifiant national unique (INE) de chaque élève du premier degré. Enfin, le Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), créé en 2015, étend l'attribution d'un INE dans le second degré scolaire, l'apprentissage, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur.

La DEPP participe aux travaux d'extension d'un INE unique et pilote la coordination avec le RNIE pour l'attribution de cet INE qui a vocation à couvrir tous les systèmes éducatifs.

La DEPP s'appuie pour ces différentes missions sur des réseaux de gestionnaires nationaux et académiques.

L'ADAPTATION DE LA NOMENCLATURE DES ACADÉMIES À LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE



Le nouveau cadre régional institué par la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a pour conséquence une réorganisation des services déconcentrés de l'éducation nationale.

La DEPP a adapté les nomenclatures de la BCN en concertation avec les différents acteurs concernés. Les régions académiques ont désormais une codification spécifique dans les systèmes en correspondance avec celle des régions administratives de l'État. La création de l'académie de Normandie effective au 1^{er} janvier 2020 conduira à l'utilisation d'un nouveau code d'académie à cette date.

L'EXTENSION DE L'UTILISATION DE L'IDENTIFIANT NATIONAL UNIQUE (INE)

La DEPP a créé en 2015 le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE), qui attribue un identifiant national unique (INE) interne au système éducatif à chaque élève, étudiant et apprenti, afin de permettre l'extension de l'utilisation de cet INE, à l'ensemble des systèmes éducatifs (scolaire, agricole, apprentissage, supérieur).

L'enjeu est de garantir une identification sans ambiguïté de tous les élèves de la maternelle à la terminale. Il s'agit non seulement de permettre le suivi statistique des élèves, étudiants et apprentis, mais également de faciliter la vérification de l'obligation d'instruction et la gestion des élèves dans les systèmes d'information.

Depuis sa création, le répertoire s'est progressivement enrichi de l'immatriculation des élèves de l'enseignement scolaire et de l'apprentissage. Les travaux poursuivis par la DEPP ont permis en 2019 d'immatriculer les élèves de l'enseignement agricole, de Wallis-et-Futuna et d'Andorre.

La DEPP prépare également l'immatriculation de nouvelles populations, parmi lesquelles figurent les élèves suivant une scolarité au CNED.



la contribution à l'aide au pilotage

La DEPP a pour mission de produire des travaux d'analyse éclairant la conception des politiques publiques et aussi de contribuer à leur évaluation.

Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation des données utiles pour aider au pilotage aux niveaux national et académiques.

La DEPP réalise chaque année des prévisions de court terme d'élèves dans le premier degré et le second degré.

Elle développe des outils d'aide à la décision comme les modèles d'allocation des moyens, en collaboration avec la DGESCO.

La DEPP joue un rôle actif dans la production, l'interprétation et l'amélioration des indicateurs LOLF de performance du ministère et de ceux utilisés dans le dialogue de gestion avec les académies.

La DEPP élabore les évaluations exhaustives début CP, CE1, sixième et seconde, qui sont au service des enseignants et visent à leur donner des points de repère pour organiser leur enseignement mais sont aussi un outil de pilotage local.

La DEPP participe au plan d'action du ministère sur l'égalité entre femmes et hommes en publiant chaque année les statistiques du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère.

Enfin la DEPP contribue à l'aide au pilotage en mettant régulièrement en œuvre, avec des chercheurs, des évaluations de politiques publiques ou en soutenant des équipes de recherche sur des évaluations de politiques publiques.

LES PRÉVISIONS DU NOMBRE D'ÉLÈVES

La DEPP construit des prévisions d'effectifs détaillées chaque année en vue de la préparation de la rentrée scolaire suivante.

Ces prévisions font l'objet d'échanges nourris avec les académies afin de tenir compte à la fois des constats des années précédentes, des tendances démographiques et des choix de politique éducative de chaque académie. Ces prévisions contribuent directement au dialogue entre la DGESCO et les académies pour préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, la DEPP produit également, en début d'année civile, des projections d'effectifs au niveau national à moyen terme (5 ans). Elles permettent d'anticiper les grandes évolutions des effectifs et ainsi de contribuer aux choix stratégiques de mobilisation des moyens en postes d'enseignants (calibrage des concours, répartition des moyens entre premier et second degrés,...).

Prévisions effectuées en mars 2019

À horizon 2023, baisse des effectifs du 1^{er} degré et augmentation de ceux du 2nd degré



LA PROSPECTIVE DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS

Cet exercice, piloté par France Stratégie et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi (DARES), réunit l'ensemble des partenaires et administrations concernés, afin d'examiner les perspectives en matière d'évolution des ressources en main-d'œuvre et d'emploi par métier.

Ces travaux existent depuis une trentaine d'années et sont renouvelés régulièrement. Leur finalité est d'aider à anticiper les mutations économiques, les besoins en offre et demande de travail ainsi que les besoins en formation. L'exercice actuellement en cours s'étend à l'horizon 2030. Dans le cadre de cet exercice, France Stratégie et la DARES partent de projections de sortants de formation initiale par niveau de diplôme et spécialité en 2030, leur affectent un taux d'insertion professionnelle dans un métier donné et comparent ensuite ces effectifs d'entrants par métier aux postes à pourvoir destinés aux jeunes. La DEPP a été sollicitée pour construire ces projections de sortants de formation initiale, ce qui a nécessité de développer une nouvelle méthodologie d'estimations du volume de sortants.

la contribution à la statistique européenne et internationale

Les comparaisons internationales jouent un rôle important et croissant dans le débat public et l'aide au pilotage dans le domaine de l'éducation ; elles sont même devenues un point d'appui incontournable. Aussi, il est très important d'en maîtriser la qualité et la pertinence afin de les utiliser à bon escient et d'en tirer des interprétations valides.

La DEPP a fait le choix depuis longtemps de s'impliquer fortement, par son expertise technique et statistique, dans la construction et la production des données internationales mais aussi dans leur gouvernance et dans leur appropriation par les acteurs publics, et plus généralement par le grand public. Elle intègre dans ses publications des données de comparaisons internationales et publie des études internationales dont l'ouvrage, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, qui met à la disposition d'un public large un ensemble raisonné d'indicateurs portant sur la plupart des dimensions des systèmes éducatifs des différents pays de l'Union européenne.

Elle contribue à l'élaboration des indicateurs internationaux en matière d'éducation, en collaborant activement au sein des réseaux de l'OCDE, de la Commission européenne (et d'Eurostat en particulier), de l'Institut de statistique de l'UNESCO ou encore de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA). Elle pilote en France les enquêtes internationales sur les compétences des élèves, PISA avec l'OCDE, TIMSS, PIRLS ou ICILS avec l'IEA, et l'enquête sur les enseignants TALIS avec l'OCDE.

De plus, elle contribue à la mise en perspective de la statistique européenne, à l'échange d'informations entre les 38 pays du programmes « Erasmus + » et à la comparaison de leurs systèmes éducatifs. Dans ce cadre, elle prend une part active dans le réseau Eurydice et coordonne le travail des experts qui participent aux rapports internationaux de ce réseau.

LE RAPPORT SUR L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE EN EUROPE

En 2019, la DEPP a participé au rapport sur *L'éducation numérique à l'école en Europe* réalisé par Eurydice.

L'expertise de l'Inspection générale a été sollicitée pour renseigner la situation en France. Le rapport donne un aperçu de l'intégration des compétences numériques dans l'enseignement scolaire (élémentaire et secondaire) dans les 38 pays du programme « Erasmus + », pour l'année 2018-2019. Il présente des indicateurs traitant des programmes d'enseignement, de la formation initiale et continue des enseignants, des outils d'évaluation des élèves, ainsi que des stratégies nationales en matière d'éducation numérique. La version française paraîtra au printemps 2020.

Avec le concours de l'Inspection générale et de la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la DEPP a également participé au rapport d'Eurydice sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, dans les pays d'« Erasmus + », en 2018-2019. Celui-ci décrit les dispositifs institutionnels en place, qu'ils soient destinés aux très jeunes enfants ou à ceux d'âge préscolaire, les personnels en charge, les processus pédagogiques et l'évaluation des systèmes. Les principales données quantitatives concernent l'accès aux dispositifs et leur coût. La version française paraîtra au printemps 2020.



LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT L'ÉDUCATION

La DEPP collabore étroitement avec les organismes internationaux, notamment les réseaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO, sur le suivi de l'Objectif de développement durable concernant l'éducation.

Un important indicateur mondial mesurant les compétences des élèves en lecture et mathématiques nécessite que les résultats de certaines évaluations régionales soient alignés sur ceux des évaluations internationales TIMSS et PIRLS de l'IEA, afin d'assurer la comparabilité des données et d'harmoniser le suivi des progrès pour le plus grand nombre de pays. À cette fin, un projet appelé Pierre de Rosette, en analogie à la pierre ayant permis d'établir le lien entre les hiéroglyphes égyptiens et l'alphabet grec, vise à élaborer un tableau de concordance à l'horizon 2020. La DEPP, qui compte parmi ses cadres le président de l'IEA, est activement impliquée dans cet important projet.

Témoignage de Mme Silvia Montoya, directrice de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Q Comment collaborez-vous avec la DEPP dans le cadre du suivi des indicateurs de l'Objectif de développement durable (ODD) sur l'éducation ?

R Un groupe de coopération technique, animé par l'ISU, a été mis en place en 2016 avec la mission de développer de manière ouverte, inclusive et transparente les indicateurs de l'ODD sur l'éducation. La France, à travers la DEPP, est un acteur majeur du groupe, qui fait bénéficier ce dernier de son expertise technique, de son regard critique et de sa sensibilité aigüe aux questions liées à la qualité des données, essentielles pour assurer une comparabilité optimale entre les pays. De plus, elle contribue activement à renforcer la perspective européenne du groupe et à améliorer les pratiques et outils de diffusion des données.



le réseau de la statistique de l'éducation

L'exercice des missions de la DEPP contient une dimension territoriale très forte avec l'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services académiques.

Service statistique ministériel, la DEPP dispose de relais dans les échelons administratifs déconcentrés que sont les académies et les vice-rectorats. Ces relais, au nombre de 33, sont les services statistiques académiques (SSA). Ils contribuent à la qualité des données collectées mais aussi à leur diffusion au niveau local, en particulier pour fournir aux autorités académiques l'information destinée à l'aide à la décision et au pilotage (indicateurs, prévisions, tableaux de bord).

UN RÉSEAU FORMÉ DE LA DEPP ET DES SERVICES STATISTIQUES ACADÉMIQUES

Pour élaborer des données harmonisées et de qualité sur l'éducation, la DEPP et les SSA forment un réseau au sein duquel les données, informations, compétences et connaissances sont partagées et des travaux communs sont menés.

Ne pas travailler de manière isolée, faire preuve d'agilité collective, sont une priorité forte. La mission d'animation et de coordination du réseau créée en 2018 par la DEPP s'exerce ainsi de manière transversale.

PLUSIEURS CHANTIERS EN 2019 POUR IMPULSER LE TRAVAIL EN RÉSEAU

Afin de mieux prendre en compte les territoires et leurs spécificités, chaque SSA, de par sa proximité du terrain, a pu s'approprier et adapter les nouveaux outils de la DEPP. Ces pratiques se sont développées sur des sujets comme les indices d'éloignement, la typologie des collèges et des communes... Au sein de groupes de travail, les SSA et la DEPP collaborent pour apporter des réponses spécifiques et adaptées aux problématiques locales.

Les évaluations nationales des élèves, en plein essor depuis 2017, ont également été un objet de partage en prenant en compte les travaux et demandes des SSA.

Le réseau constitué par la DEPP et les SSA s'est doté en 2019 d'un espace sécurisé permettant non seulement de partager l'information mais aussi de travailler, à distance, de manière collaborative associant visioconférences, forums, édition simultanée et à distance de documents partagés. Une lettre bimestrielle a vu le jour, permettant de diffuser à l'ensemble du réseau les projets et études en cours, menés au ministère ou en académie.

Les projets pour 2020

Le réseau veut aller encore plus loin en mutualisant à un niveau national des applications développées localement et repérées comme exemplaires et susceptibles d'intéresser une large part des SSA, pour répondre aux attentes locales de manière plus efficace. Un premier projet a été lancé en 2019 visant à offrir à toutes les académies qui le souhaitent l'accès à une application web (STATER) développée dans l'académie de Clermont-Ferrand. Cet outil offre la possibilité d'agréger de manière rapide et automatisée un ensemble d'indicateurs nationaux sur de multiples niveaux de territoires. Ce premier projet ouvre la voie à d'autres mutualisations.

Témoignage de Valérie CABUIL, Rectrice de la Région académique Hauts-de-France et de l'Académie de Lille



Q Madame la Rectrice, en quoi le travail en réseau au sein des services statistiques est un gage de meilleure efficacité et d'optimisation des ressources ?

R Dans le cadre de la création des régions académiques, il m'a fallu, en tant que rectrice de région, disposer rapidement d'indicateurs portant sur le territoire des Hauts-De-France pour dialoguer en particulier avec la Région. Les deux services statistiques des académies de Lille et Amiens, ont pu, en collaborant de manière efficace, apporter une réponse rapide dans un délai contraint en créant un infocentre de région académique. L'ensemble des académies ayant ce même besoin, ces travaux précurseurs ont débouché sur un groupe de travail national qui a permis aux SSA et à la DEPP de constituer un socle d'indicateurs partagés au niveau national, évitant ainsi à chaque académie de travailler de manière isolée. La force d'un réseau est là : mobiliser les compétences réparties sur le territoire national pour apporter des réponses rapides, cohérentes et partagées à des problématiques nationales mais aussi locales.

la collaboration avec les chercheurs

La DEPP soutient la recherche, principalement en science de l'éducation et en économie de l'éducation, à plusieurs niveaux.

Ainsi, la DEPP met à disposition des données d'éducation aux acteurs de la recherche, dans un cadre conventionnel adapté. Elle soutient logistiquement et/ou financièrement des évaluations de politiques publiques ou d'expérimentation, et des études. Scientifiquement, la DEPP apporte son expertise statistique à des équipes de recherche par exemple en matière d'échantillonnage ou d'aide à la conception d'enquêtes. Elle contribue également à la transmission des savoirs notamment en valorisant les résultats de la recherche grâce à la revue *Éducation & formations* qu'elle publie et aux conférences-débats *Les Jeudis de la DEPP* qu'elle organise mensuellement.

Au fil du temps, une interdépendance s'est créée entre la communauté scientifique et la DEPP. En effet, au-delà du soutien apporté aux chercheurs, la DEPP se nourrit également des collaborations qu'elle noue avec la communauté scientifique. La DEPP fait par exemple appel aux chercheurs pour développer de nouveaux outils, pour siéger dans les comités scientifiques, de pilotage ou de suivi des évaluations sous sa responsabilité, ou encore pour expertiser les articles qui paraissent dans la revue *Éducation & formations*. Pour favoriser la recherche dans un champ disciplinaire ou sur une problématique qui lui semble à développer, la DEPP lance régulièrement auprès des chercheurs des appels à projets de recherche et des appels à contributions.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS, ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

La DEPP a lancé fin 2016 un appel à contributions auprès de la communauté scientifique, consacré à l'égalité entre les sexes dans le système éducatif tant pour les élèves ou les étudiants, que pour les professionnels avec lesquels ils sont en interaction.

Ainsi, 28 articles ont pu être publiés dans *Éducation & formations* entre 2018 et 2019. Ce projet éditorial qui s'est achevé en juillet 2019 par la parution du quatrième volume (n°99) peut être considéré comme un double succès : par le nombre d'articles reçus et parus témoignant de l'intérêt des chercheurs pour le sujet et l'opportunité de publication offerte par la DEPP ; par la réception enthousiaste par le lectorat qui s'est traduite par de nombreux témoignages de satisfaction.

UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC LES CHERCHEURS SUR LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP EN REP+

La mesure « Dédoublage des classes de CP en REP+ », mise en place à la rentrée 2017 dans l'objectif d'atteindre 100 % de réussite en CP, vise à mieux construire les apprentissages fondamentaux chez les élèves les plus fragiles et ainsi à réduire les inégalités et la difficulté scolaire. Dans ce contexte, la DEPP a mis en place un dispositif d'observation et d'évaluation du dispositif, en deux volets : (1) observer et analyser l'évolution des pratiques d'enseignement, au travers d'un suivi longitudinal d'un panel d'enseignants de CP sur trois ans, puis du suivi des enseignants de CE1 des élèves de l'échantillon national ; (2) observer et analyser l'engagement des élèves et les interactions élèves-maître, dans les classes de CP de REP+, REP et hors REP.

Le LaRAC (Université Grenoble Alpes) collabore à cette évaluation en élaborant un questionnaire auto-rapporté permettant le recueil des informations sur les pratiques d'enseignement, en mettant en œuvre un protocole d'observation des classes de CP, et en traitant et analysant les données collectées. Les premiers résultats de cette évaluation conjointe sont parus en 2019.

Témoignage de Marc GURGAND, directeur de recherche du CNRS, professeur en politiques publiques et développement à l'École d'économie de Paris et à l'École normale supérieure de Paris



Q En quoi la DEPP a-t-elle facilité la réalisation de l'évaluation de l'internat d'excellence de Sourdu ?

R L'évaluation de l'internat d'excellence de Sourdu doit énormément à la collaboration avec la DEPP. Dans la phase de recherche initiale, la DEPP nous a aidé à constituer un système de mesure des acquis en français et en mathématiques particulièrement complexe puisqu'il couvrait tous les niveaux de la sixième à la terminale, avec un système de recouvrements d'un niveau à l'autre. Nous avons bénéficié des bases de tests de la DEPP, ainsi que de l'expertise de ses équipes. Dans la phase en cours, nous réalisons un suivi administratif du parcours scolaire de tous les élèves inclus dans l'expérimentation : en accédant aux données de la DEPP, nous sommes en mesure de déterminer l'accès au bac des élèves tests et témoin, ainsi que leur entrée dans le supérieur, et nous obtenons d'ailleurs des effets très spectaculaires. Tout cela ne serait pas possible sans la précision et la richesse des données.

la diffusion

L'espace Études et Statistiques du site education.gouv.fr, constitue le vecteur principal de la politique de diffusion de la DEPP.

Il met à disposition un ensemble d'informations diffusées dans les meilleurs délais : des indicateurs, des séries longues, des études et analyses, des ouvrages de références, ainsi que des données détaillées. Cette palette de produits en libre accès vise à répondre aux besoins de différents publics : acteurs publics, administrations, chercheurs, étudiants, journalistes, professionnels spécialistes de la donnée, organismes ayant besoin de statistiques, particuliers.

En tant que service statistique public, la DEPP met à disposition un calendrier de ses publications statistiques récurrentes.



DES PUBLICATIONS QUI S'ACCOMPAGNENT DE DONNÉES ET DE DOCUMENTS DE MÉTHODOLOGIE

Ainsi que l'exigent ses engagements qualité, les données mises en ligne par la DEPP s'accompagnent toujours de métadonnées, c'est-à-dire de la documentation nécessaire à leur compréhension.

Les publications comme les notes d'information de 4 pages, qui font le point sur un aspect récurrent ou ponctuel du système éducatif, s'accompagnent de données plus fines, qui éclairent et précisent la synthèse.

A l'appui des publications, sont proposés aux utilisateurs des documents de travail et de méthodologie. Ainsi, la typologie des communes a été présentée dans une note d'information et accompagnée d'un document de travail précisant la méthodologie adoptée pour sa conception. Il en a été de même pour l'indice d'éloignement pour les établissements scolaires. Les salaires des enseignants ont été l'objet en 2019 de deux notes d'information. La première détaille les évolutions du salaire des enseignants du secteur public et privé sous contrat en France, la seconde apporte un éclairage international. Elles sont accompagnées d'un document de travail qui présente les différentes mesures statistiques du salaire, explication très importante pour la compréhension et l'utilisation des chiffres produits. Les premiers résultats des évaluations des élèves conduites en 2019 en CP, CE1 ainsi que de l'évaluation du dispositif de CP dédoublés ont fait l'objet de présentations détaillées dans des documents de travail produits le plus rapidement possible dès que des données ont été disponibles.

UN OBJECTIF DE PROGRESSION DANS LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES

La DEPP poursuit un objectif de progression, ainsi que l'exigent ses engagements qualité en tant que service statistique public, tant au plan juridique qu'au plan technique, dans la mise à disposition de données pour tous les différents types de publics, afin de fournir aux utilisateurs un accès autonome à des données brutes et à leurs métadonnées.

Ainsi des données sur les établissements issues du répertoire RAMSESE disponibles ou d'enquêtes comme celle sur l'utilisation des technologies de l'information sont mises en open data. De nouvelles variables viendront enrichir ces données par établissement.

Sur le site, des séries chronologiques et certaines données détaillées sont proposées. Ce dispositif sera élargi et les données seront présentées par rubriques thématiques, pour faciliter l'accès à toutes les statistiques.



Accueil | Ministère de l'Éducation Nationale | Accueil | Médiatèque | Système éducatif | Croisement des données | Vie scolaire | S.O.

Accueil > Page thématique > Etudes et statistiques

ETUDES ET STATISTIQUES

Les statistiques du ministère chargé de l'éducation nationale décrivent les élèves, les personnels, les établissements et l'éducation dans les territoires. Elles sont présentées et analysées dans des publications régulières, notes d'information, ouvrages de référence, ainsi qu'à travers de données détaillées, de séries chronologiques. Elles sont produites par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), qui appartient au service statistique public.

Rechercher :

Catégorie - Thématique - Mots - Année - [Filtrer](#)

QUI SOMMES-NOUS ?

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) est à la fois une direction du ministère en charge de l'éducation nationale et le service statistique central en charge des statistiques sur l'éducation. Elle fait partie de la statistique publique française et européenne. La DEPP se conforme au Code des bonnes pratiques de la statistique européenne (indépendance, intégrité et responsabilité). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité de la statistique publique.

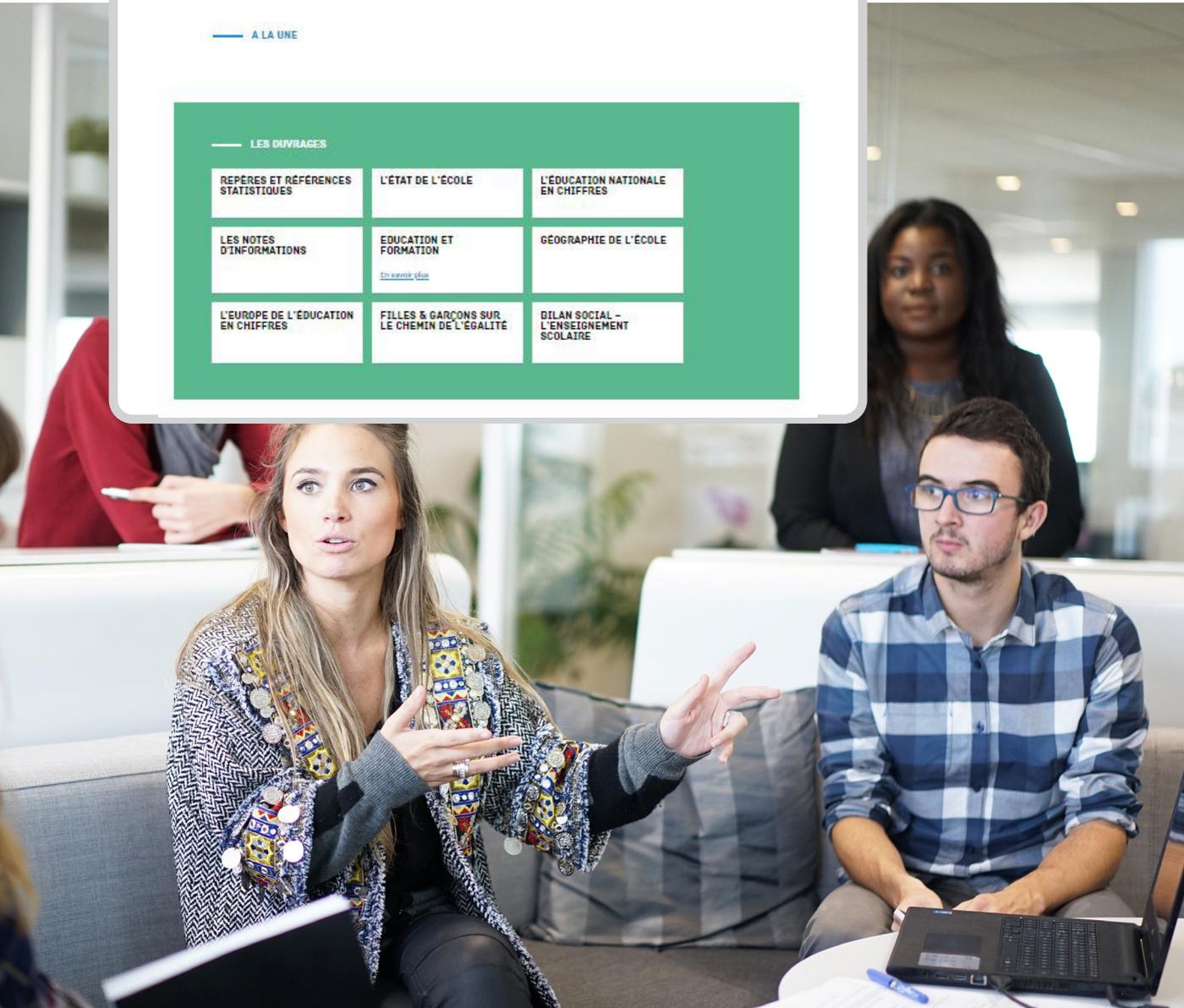


- [Les missions de la DEPP](#)
- [Le programme de travail de la DEPP](#)
- [La stratégie qualité](#)
- [La stratégie de diffusion des données](#)

A LA UNE

LES OUVRAGES

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES	L'ÉTAT DE L'ÉCOLE	L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES
LES NOTES D'INFORMATIONS	ÉDUCATION ET FORMATION En savoir plus	GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE
L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES	FILLES & GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ	BILAN SOCIAL - L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE



LES PUBLICATIONS DE LA DEPP



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE (2019) Panorama de l'évolution des activités, des résultats et des coûts du système éducatif français, éclairé par les comparaisons internationales.

The state of Education, l'état de l'École en langue anglaise.

↓ Ouvrages feuilletables et téléchargeables en ligne

Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.

📅 Nouvelles éditions annuelles.

📖 Ouvrages brochés, 80 pages.



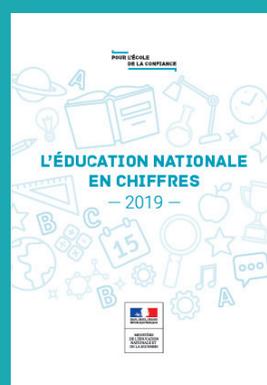
REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE (2019) Toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français déclinée en plus de 180 thématiques.

↓ Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.

Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.

📅 Nouvelle édition annuelle.

📖 Ouvrage relié, 390 pages.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES (2019)

Les caractéristiques et les tendances du système éducatif français en quelques chiffres-clés.

↓ Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.

📅 Actualisation annuelle.



BILAN SOCIAL (2017-2018) Un panorama de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants qui réunit les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines du ministère.

↓ Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.

Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.

📅 Nouvelle édition annuelle.

📖 Ouvrage broché, 204 pages.

FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ (2019)

Les principales données statistiques sur les résultats et parcours scolaires comparés des filles et des garçons.

↓ Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.

📅 Actualisation annuelle.





ÉDUCATION & FORMATIONS Analyses et études statistiques originales sur les grands enjeux de l'éducation, de la formation ou de la recherche.

- 📄 Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.
- 📖 Revue scientifique, 2 à 3 numéros par an.

GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE (2017) Analyse de la variété des contextes éducatifs et des disparités territoriales en matière d'éducation, illustrée de cartes et graphiques, accompagnée de données détaillées au niveau local.

- 📄 Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.
- 📖 Nouvelle édition trisannuelle.
- 📖 Ouvrage broché, 144 pages.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.

- 📄 Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.
- 📖 Ouvrage relié, 80 pages.

NOTE D'INFORMATION
Les résultats les plus récents issus des exploitations d'enquêtes et d'études statistiques : mise au point sur des données périodiques (constat de rentrée, résultats du bac) ou conjoncturelles (évaluation des acquis des élèves), sur les conclusions d'analyses plus structurées (mobilité des enseignants) et les comparaisons internationales (rapport Eurydice sur l'enseignement des langues en Europe).

- 📄 Feuilletable et téléchargeable en ligne.
- Mise à disposition des tableaux de données au format Excel.
- 📖 40 à 50 notes par an.



ATLAS DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE: L'EXEMPLE DU DÉCROCHAGE

Analyse des facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et au risque d'abandon précoce des études qui met en évidence les spécificités de chaque académie. Précédé d'une note méthodologique, illustré de cartes et de graphiques.

- 📄 Ouvrage feuilletable et téléchargeable en ligne.
- 📖 Ouvrage broché, 160 pages.

NOTE D'INFORMATION N° 18.00 - Novembre 2018 **Depp**

Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017, 6,7 % du PIB

Le montant de l'ÉDÉ, en hausse de 1,5 % par rapport à 2016, est de 149,2 milliards d'euros en 2017. Le montant de l'ÉDÉ en 2017 est de 149,2 milliards d'euros, soit 6,7 % du PIB. Le montant de l'ÉDÉ en 2016 est de 146,9 milliards d'euros, soit 6,5 % du PIB. Le montant de l'ÉDÉ en 2015 est de 144,6 milliards d'euros, soit 6,3 % du PIB.

La plus forte croissance de la DDE depuis 2010

La DDE a augmenté de 1,5 % en 2017, passant de 146,9 à 149,2 milliards d'euros. Cette hausse est due à la hausse de la DDE en 2017, qui est de 1,5 %.

Évaluation de la DDE et de sa part dans le PIB

Le montant de la DDE en 2017 est de 149,2 milliards d'euros, soit 6,7 % du PIB. Le montant de la DDE en 2016 est de 146,9 milliards d'euros, soit 6,5 % du PIB. Le montant de la DDE en 2015 est de 144,6 milliards d'euros, soit 6,3 % du PIB.

Structure de la DDE

La DDE est composée de la DDE en 2017, qui est de 149,2 milliards d'euros, et de la DDE en 2016, qui est de 146,9 milliards d'euros.

L'ORGANIGRAMME DE LA DEPP



Directrice
Fabienne ROSENWALD



Adjoint à la directrice
Jean-Michel QUENET



UGARH – *Unité de gestion administrative et des ressources humaines*
Géraldine TARDE



MIREI – *Mission aux relations européennes et internationales*
Robert RAKOCEVIC



Animation réseau DEPP-SSA
Pascal ANDRÉ



MIPEREF – *Mission du pilotage des études et des recherches sur l'éducation et la formation*
Caroline SIMONIS-SUEUR

SOUS-DIRECTION DES SYNTHÈSES



Nathalie CARON



DEPP CSSIG – *Cellule des synthèses statistiques et de l'information géographique*
Cécile DUQUET-METAYER



Inserjeunes
Directeur de projet
Loïc MIDY



DEPP A1 – *Bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et l'insertion des jeunes*
Michaël ORAND



DEPP A2 – *Bureau des études statistiques sur les personnels*
Julie SOLARD



DEPP A3 – *Bureau du compte de l'éducation et du patrimoine des établissements*
Sylvie ROUSSEAU



DEPP A4 – *Bureau des nomenclatures et répertoires*
Christian BUREL

SOUS-DIRECTION DES ÉVALUATIONS ET DE LA PERFORMANCE SCOLAIRE



Philippe WUILLAMIER



DEPP B1 – Bureau des études
statistiques sur les élèves
Hélène MICHAUDON

Adjointe
Vanessa BELLAMY



DEPP B2 – Bureau de l'évaluation
des élèves
Thierry ROCHER

Adjointe
Sandra ANDREU

Adjoint
Ronan VOURC'H



DEPP B3 – Bureau des études
sur les établissements
et l'éducation prioritaire
Mustapha TOUAHIR

Adjointe
Annie ETIENNE



DEPP B4 – Bureau de l'évaluation
des dispositifs éducatifs
et des études sur les pratiques
enseignantes
Axelle CHARPENTIER

Adjointe
Christelle RAFFAËLLI

PÔLE DE LA QUALITÉ ET DE L'APPUI STATISTIQUE



Lise DERVIEUX



CISAD – Centre de l'informatique
statistique et de l'aide à la
décision
Jean-François PEREZ

Adjoint
Sylvain LHULLIER



DVE – Département
de la valorisation et de l'édition
Laurent BERTON



BAFCG – Bureau des affaires
financières et du contrôle
de gestion
Abdelhadi AIT HADI



COMCQ – Cellule organisation, méthodes
et certification qualité

Achévé d'imprimer en janvier 2020
sur les presses de reprographie
du site Grenelle MENJ - 75007 Paris



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Direction
de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance